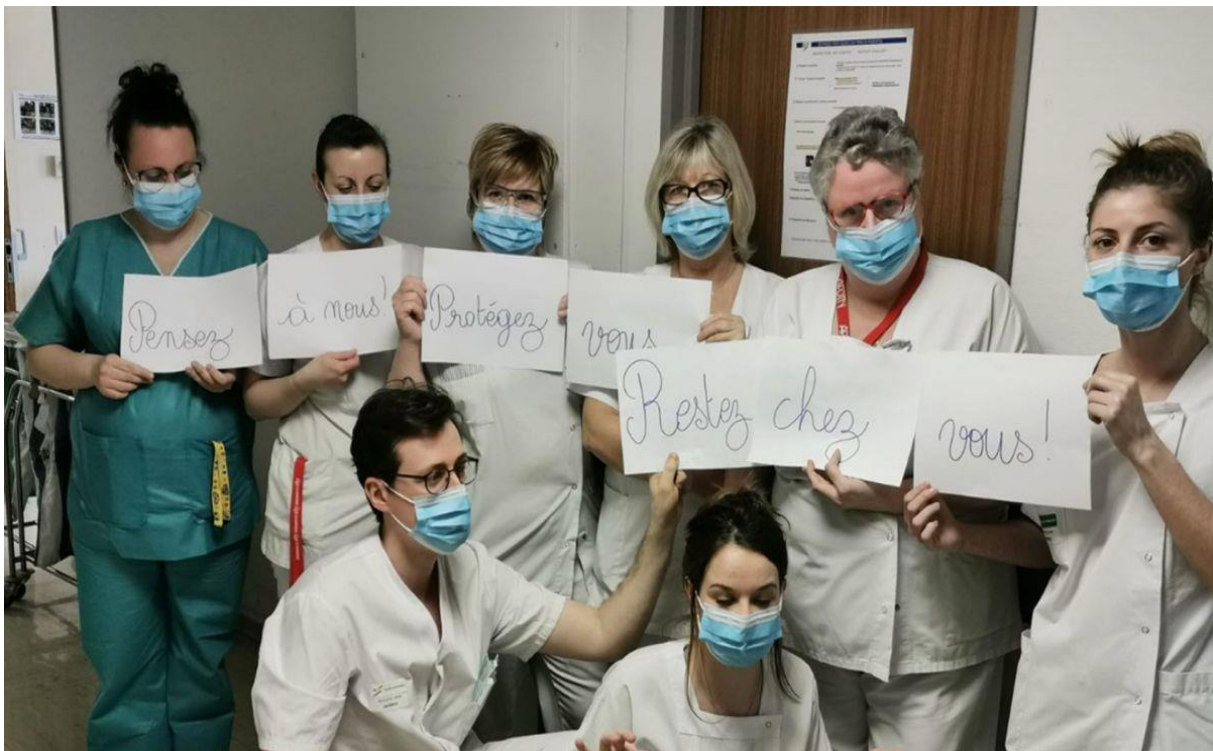


Tout Personnel

Avril 2020 - n°257

COVID 19 infos n°5 : reprise des activités collectives

Mardi 14 avril 2020 : reprise des activités collectives en forêt ... Ou pas !



La Direction Générale a décidé de rassembler à nouveau les personnels de terrain en forêt.

Le confinement est pourtant prolongé. La grande majorité des martelages et des travaux pourront être réalisés à la fin du confinement sans aucune conséquence pour la forêt. Les dispositions de la fiche SST n° 8 censée protéger les personnels sont très difficilement applicables.

La Direction ne fournit même pas de masques aux personnels alors que leur usage se généralise partout notamment dans le monde du travail.

Alors deux questions se posent :

- Pourquoi la Direction a-t-elle pris cette décision qui génère un risque pour la santé du personnel sans enjeu majeur ? Réponse : elle a pris cette décision pour pouvoir vendre plus de travaux et plus de bois, plus vite.

- Jusqu'à quel point un personnel se doit-il d'obéir aux directives de la Direction ? Réponse : jusqu'à ce que ces directives mettent sa santé en danger par des risques qui n'ont plus rien à voir avec l'activité. Le risque de contagion par un virus mortel est un « bon » exemple.

Le SNUPFEN Solidaires salue la démarche des DA et RUT qui n'ont pas programmé cette reprise. Il note que plusieurs directeurs ont fait savoir aux personnels placés sous leur responsabilité que cette reprise était basée sur le volontariat.

Le SNUPFEN-Solidaires dénonce fermement toutes les pressions exercées ici et là sur les personnels. N'hésitez pas à contacter vos représentants locaux.

Vos représentants du SNUPFEN-Solidaires, de la CGT Forêt et de Forêt publique UNSA vous engagent donc à nouveau à refuser de reprendre les activités collectives en forêt avant la fin du confinement :

- Pour votre santé et celle de vos collègues
- Pour la santé de votre famille
- Pour la santé des soignants

La santé ne se négocie pas !